



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DDTM 85 1011

29 JAN. 2017

Arrivée

La Préfète de région

à

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Catherine MOREAU  
02 40 14 28 36

catherine.moreau@culture.gouv.fr

Références : PC08519118Y0206-1

Direction départementale des territoires et de la mer de  
Vendée  
19 Rue Montesquieu  
BP 60827  
85021 LA ROCHE SUR YON

À l'attention de Christophe CAILLE

NANTES, le

26 JAN. 2018

**Objet :** Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** LA ROCHE-SUR-YON (VENDEE), 2018 - Saint Anne - ER 48  
PC08519118Y0206  
Votre courrier du 18 janvier 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 24 janvier 2018.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

La directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie  
par intérim,

Jean-Philippe BOUVET